

Projet pédagogique
Juillet 2025

*Compagnie
Caribart*

AVENIR
MUTUELLE

Sommaire :

1.	<i>Présentation de la Communauté de Communes du Ternois (Ternois Com)</i>	1
2.	<i>L'accueil collectif pour mineurs (ACM) de Nuncq hautecôte</i>	1
a.	Lieu d'accueil de l'ACM	1
b.	Le public accueilli	1
c.	Projet éducatif	2
d.	Objectif pédagogique	3
3.	<i>La composition de l'équipe</i>	3
a.	Les fonctions et rôles de chacun	4
b.	Accueil et accompagnement des stagiaires/animateurs	8
c.	L'animation au sein de l'ACM	8
d.	Les règles	10
e.	Les réunions	11
f.	La répartition	11
g.	Les repos et pause	11
4.	<i>La vie quotidienne</i>	11
a.	Déroulement type d'une journée à l'ACM	11
5.	<i>La communication avec les différents partenaires</i>	13
a.	Avec l'équipe pédagogique	13
b.	Avec les parents	13
c.	Avec le service jeunesse de Ternois Com	13
6.	<i>Accueil des enfants en situation de handicap</i>	13
7.	<i>La Laïcité au sein de l'ACM</i>	14
8.	<i>Le CPS = compétences psychosociales</i>	15
9.	<i>CPS (compétences psycho-sociales)</i>	16
10.	<i>Les cycles-séances</i>	16
11.	<i>L'éco-responsabilité</i>	19
12.	<i>Le règlement intérieur</i>	20
13.	<i>La charte famille</i>	21
14.	<i>La charte animatrice</i>	22
15.	<i>Le thème et la trame</i>	24
16.	<i>Le budget</i>	24

1. Présentation de la Communauté de Communes du Ternois (Ternois Com)

La Communauté de Communes du Ternois (Ternois Com) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) disposant d'un budget propre, d'une fiscalité autonome et d'une liberté administrative. Elle regroupe 103 communes et compte plus de 38 000 habitants.

Créée le 1^{er} janvier 2017, Ternois Com est issue de la fusion de quatre anciens EPCI, réunis autour d'un projet de territoire commun. Chaque commune membre est représentée au sein du conseil communautaire par un ou plusieurs délégués, selon sa taille. Actuellement, 133 conseillers communautaires siègent au conseil.

Ce dernier est présidé par un président et assisté de douze vice-présidents, chacun en charge d'une compétence spécifique. Les décisions du conseil, appelées délibérations, sont préparées par les services de Ternois Com sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

Les accueils collectifs de mineurs relèvent du service Éducation / Enfance / Jeunesse / Parentalité, qui œuvre pour le développement de projets éducatifs en cohérence avec les orientations de la collectivité.

2. L'accueil collectif pour mineurs (ACM) de Nuncq hautecôte

a. Lieu d'accueil de l'ACM

L'accueil Collectif de Mineurs se déroulera dans les locaux de l'école primaire située au 8, Grand Rue – 62270 Nuncq-Hautecôte.

Les espaces mis à disposition pour l'accueil des enfants sont les suivants :

- Une salle de classe, réservée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans. Elle sera utilisée pour les temps calmes, les activités manuelles et les ateliers adaptés à leur rythme ;
- Une grande salle des fêtes, dédiée aux enfants de 7 à 11 ans, permettant la mise en place de jeux de groupe, d'activités motrices et de temps festifs ;
- Des sanitaires accessibles et adaptés aux enfants ;
- Une cuisine, utilisée par l'équipe d'animation pour le service des repas ou des collations et par un agent de cuisine

Ces locaux offrent un cadre sécurisant, fonctionnel et adapté à l'organisation des activités selon les besoins et les capacités des différentes tranches d'âge accueillies dans le cadre du projet pédagogique.

b. Le public accueilli

L'Accueil Collectif de Mineurs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Nous aurons le plaisir d'accueillir environ 50 enfants par semaine durant la session, issus de différentes communes du territoire.



Parmi les enfants accueillis, certains peuvent être placés en famille d'accueil ou en établissement spécialisé (foyer). Dans ce cadre, la direction transmettra à l'équipe pédagogique les informations essentielles et utiles à la prise en charge de ces enfants, dans le respect de la confidentialité.

L'équipe pédagogique portera une attention particulière à l'intégration de chaque enfant au sein de son groupe, en tenant compte de sa situation familiale, sociale ou de son éventuel handicap. Ces éléments permettront aux animateurs de mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque enfant et de mettre en place un accompagnement individualisé favorisant l'inclusion, le bien-être et l'épanouissement de tous tout au long de la session.

c. Projet éducatif

2025-2028
Projet Éducatif territorial du Ternois
0-25 ans
Version synthétisée

Les valeurs du PEDT

- ÉPANOUISSMENT**: Apprentissage, Bien-être, Confiance
- SOLIDARITÉ**: Esprit d'équipe, Coopération, Entraide
- CITOYENNETÉ**: Environnement, Vivre ensemble

L'animation et la gouvernance

- COMITÉ DE PILOTAGE**: Qui ? TernoisCom, CAF, MSA, Département, Éducation nationale, ADEFI mission locale. Pour quoi faire ? Faire le bilan des actions mises en place & actionner de nouvelles fiches actions.
- COORDINATEUR PEDT**: Qui ? Responsable du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse de TernoisCom. Pour quoi faire ? Assurer le pilotage et le suivi du plan d'actions.
- GROUPES PROJET**: Qui ? Partenaires identifiés en fonction de la fiche action activée. Pour quoi faire ? Organiser l'action pour l'année en cours.

Les axes du PEDT

AXE 1: ACCOMPAGNER LA COHÉRENCE DU PARCOURS ÉDUCATIF DE L'ENFANT

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- Favoriser le travail inter partenarial
- Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire
- Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire
- Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire

AXE 2: FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants/jeunes!

- Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parent
- Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES IMPORTANTES:
 l'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité

RETROUVEZ LA VERSION COMPLÈTE DU PEDT DU TERNOIS SUR:
ternoiscom.fr
jeunesse@ternoiscom.fr

Dans le cadre du nouveau projet éducatif de territoire (PEDT), une attention particulière est portée à l'axe 2, qui vise à favoriser la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. À ce titre, nous avons souhaité approfondir plus spécifiquement l'objectif : améliorer la santé et le bien-être de chacun.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs actions seront mises en place :

- Les enfants auront la possibilité de prendre une collation le matin, s'ils le souhaitent, afin de leur permettre de mieux démarrer la journée, surtout s'ils n'ont pas pu prendre un petit-déjeuner complet à la maison
- Le goûter est proposé mais non imposé, laissant à chaque enfant la liberté d'écouter ses besoins et son appétit
- Pour favoriser le bien-être émotionnel, un espace dédié à l'expression des sentiments et des émotions sera aménagé. Cet espace permettra aux enfants de

parler librement de ce qu'ils ressentent, d'évacuer certaines tensions, ou simplement de s'isoler un moment s'ils en ressentent le besoin

Ces actions s'inscrivent dans une démarche bienveillante et inclusive, visant à renforcer le bien-être physique et psychologique des enfants tout en leur offrant un environnement sécurisant, à l'écoute de leurs besoins.

d. Objectif pédagogique

Valeur	Honnêteté et respect	Conformité et sécurité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dire la vérité avec douceur et bienveillance - Être capable de s'exprimer clairement et avec sincérité - Écouter les autres et respecter leurs émotions, besoins et idées - S'exprimer calmement même en cas de désaccord 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et appliquer les règles de vie collective - Se sentir en sécurité affective et physique - Respecter les limites fixées pour vivre en groupe - Comprendre les raisons des règles et leur importance
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de communication, d'expression libre et de débats - Des jeux de rôle sur l'empathie et la sincérité - Un climat bienveillant où chacun peut exprimer ce qu'il pense sans jugement - Des temps de parole collectifs pour favoriser l'écoute et l'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - Des règles claires, accessibles et constantes dans le temps - Un cadre sécurisant où l'enfant peut évoluer sans crainte - Des repères stables et cohérent (rituels, routines) - Des discours sur le « pourquoi » des règles
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - En exprimant leurs ressentis et leurs idées honnêtement - En écoutant les autres sans se moquer, ni couper la parole - En osant dire ce qu'ils pensent tout en respectant autrui - En étant bienveillants dans la manière de dire les choses 	<ul style="list-style-type: none"> - En respectant les règles même sans surveillance - En se sentant libres dans un cadre structurant - En identifiant ce qui les aide à se sentir en sécurité - En adoptant des comportements sécurisants pour eux-mêmes et les autres

3. La composition de l'équipe

Directeur/Directrice :

BOURBIER Céline

Directeur/Directrice adjoint(e) :

LESAGE Hugo

Animateurs/stagiaires :

ROUTIER Capucine (BAFA SB)

ROUTIER Alexandre (BAFA)

VASST Emma (BAFA)

VAREE Margaux (BAFA)

Agent sanitaire :

-

Personnel de cuisine :

-

a. Les fonctions et rôles de chacun

Directeur :

- **Fonction 1 : Élaborer le projet pédagogique**

Le directeur conçoit, rédige et met en œuvre le projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de l'organisateur. Il s'assure que les intentions éducatives sont traduites en actions concrètes, adaptées au public accueilli.

- **Fonction 2 : Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif**

Il inscrit son action dans une réalité territoriale et institutionnelle. Il prend en compte les besoins du public, les enjeux de société (égalité, citoyenneté, inclusion...), et les ressources locales pour construire un accueil cohérent et pertinent.

- **Fonction 3 : Conduire le projet pédagogique**

La direction coordonne l'ensemble de l'accueil. Il organise les temps de la vie quotidienne, planifie les activités, veille à la sécurité, gère les ressources matérielles, humaines et financières, et assure la cohésion de l'équipe.

- **Fonction 4 : Assurer la gestion de l'accueil**

Il prend en charge la gestion administrative et logistique de la structure : inscriptions, pointages, relations avec la hiérarchie, gestion budgétaire, respect des normes (hygiène, sécurité, législation Jeunesse et Sports...).

- **Fonction 5 : Encadrer l'équipe d'animation**

Il recrute, forme, soutient et évalue les animateurs. Il crée un cadre de travail serein et collaboratif, favorise la montée en compétences et régule les éventuels conflits ou dysfonctionnements au sein de l'équipe.

Rôle :

Le rôle principal du directeur est la gestion de l'équipe pédagogique, en lien étroit avec les exigences pédagogiques, organisationnelles et humaines de l'accueil. Il s'agit de motiver, encadrer, apaiser ou orienter les membres de l'équipe selon les besoins et les situations rencontrées. Le directeur fait preuve de souplesse et d'adaptabilité, prenant en compte les spécificités de chacun pour favoriser un travail d'équipe harmonieux.

En parallèle, il assure la relation avec les familles, notamment en les informant sur l'organisation de l'accueil, le contenu du programme, et en restant disponible durant toute la durée de la session.

Garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants, le directeur veille à ce que chacun évolue dans un environnement sécurisé, bienveillant et propice à l'épanouissement.

Directeur adjoint :

Le directeur adjoint assiste le directeur dans la mise en œuvre du projet pédagogique et dans la gestion quotidienne de l'ACM. Ses fonctions sont :

- **Fonction 1 : Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique**

Il collabore à la rédaction du projet pédagogique, s'assure de sa compréhension par les animateurs, et veille à son application sur le terrain. Il peut être responsable d'un axe spécifique du projet (ex : inclusion, environnement, citoyenneté...).

- **Fonction 2 : Soutenir et coordonner l'équipe d'animation**

Il joue un rôle de relais entre le directeur et les animateurs. Il accompagne, conseille et régule l'équipe, peut mener des entretiens ou des bilans individuels, et participe à l'animation des réunions.

- **Fonction 3 : Assurer l'organisation des temps d'activités et de vie quotidienne**

Le directeur adjoint planifie les journées, coordonne les activités, veille à la répartition équilibrée des tâches, et garantit la fluidité du déroulement de l'accueil (repas, temps calmes, sorties...).

- **Fonction 4 : Participer à la gestion administrative et matérielle**

Il peut gérer les pointages, les feuilles de présence, les commandes de matériel ou la préparation logistique des sorties. Il seconde le directeur dans les obligations réglementaires.

- **Fonction 5 : Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants**

Le directeur adjoint est garant, comme le directeur, de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il intervient en cas de difficulté, alerte la direction si nécessaire et soutient les animateurs dans leur posture éducative.

Rôle :

Le directeur adjoint occupe une place essentielle au sein de l'équipe de direction. Il accompagne le directeur dans l'ensemble des démarches liées à l'organisation, à la coordination et au bon déroulement de l'accueil collectif de mineurs. Il joue un rôle de soutien et de relais auprès des animateurs, contribuant à maintenir une dynamique d'équipe positive, cohérente et bienveillante.

Sa posture est celle d'un accompagnateur à la fois discret et présent, capable d'agir avec discernement face aux différentes situations qui peuvent survenir au cours d'une journée. Il reste attentif aux besoins des enfants, à la qualité de l'ambiance générale et au respect du cadre éducatif établi. En lien étroit avec le directeur, il contribue activement à instaurer un climat sécurisant, propice à l'épanouissement de tous.

Le directeur adjoint peut aussi assurer la continuité de la direction en cas d'absence temporaire du directeur, tout en veillant à préserver la valeurs éducatives portées par le projet de l'accueil.

Animateurs/stagiaires :

- **Fonction 1 : Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs**

L'animateur est garant de la sécurité des enfants qu'il encadre. Il doit être attentif à leur intégrité, prévenir les risques et mettre en œuvre un cadre rassurant et bienveillant.

- **Fonction 2 : Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs**

Il favorise la relation avec les enfants, les familles, les autres animateurs et les partenaires. Il contribue à créer un climat de confiance, de respect et d'échange dans le groupe.

- **Fonction 3 : Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités**

L'animateur organise et conduit des activités variées et adaptées à l'âge des enfants. Il prend également en charge les temps de vie quotidienne (repas, transitions, hygiène, etc.), dans une logique éducative.

- **Fonction 4 : Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets**

Il soutient l'enfant dans son autonomie, l'expression de ses envies et la construction de ses propres projets. L'animateur valorise l'initiative, la participation et le pouvoir d'agir des enfants.

- **Fonction 5 : Se positionner en tant qu'animateur stagiaire ou titulaire dans une équipe**

L'animateur travaille en collaboration avec ses collègues. Il respecte les règles collectives, participe aux réunions, échange sur ses pratiques et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Rôle :

Les animateurs et stagiaires occupent une place centrale dans la vie quotidienne de l'Accueil Collectif de Mineurs. En lien avec le projet pédagogique, ils participent activement à l'organisation des journées et à la mise en place d'un cadre bienveillant, sécurisant et stimulant pour les enfants.

Ils assurent une présence constante auprès des enfants et veillent à leur sécurité physique, morale et affective. Par leur écoute, leur posture éducative et leur disponibilité, ils créent des relations de confiance et favorisent l'épanouissement de chaque enfant.

Les animateurs sont aussi porteurs de sens : à travers les activités qu'ils proposent, ils transmettent des valeurs telles que le respect, la solidarité, l'autonomie ou encore la citoyenneté. Ils encouragent la participation des enfants, stimulent leur curiosité et adaptent leurs propositions aux besoins, capacités et envies de chacun.

Les stagiaires, qu'ils soient en formation BAFA ou en observation, sont intégrés à l'équipe et accompagnés dans leur progression. Ils sont amenés à expérimenter progressivement les responsabilités de l'animation, sous la supervision du directeur et des animateurs référents.

L'ensemble de l'équipe d'animation œuvre collectivement au bon déroulement de l'accueil, dans une logique de coopération, de réflexion partagée et d'amélioration continue.

Surveillant de baignade (SB) :

Le surveillant de baignade, titulaire de la qualification BAFA-SB ou d'un diplôme équivalent (BNSSA, etc.), joue un rôle spécifique et essentiel lors des temps de baignade. Ses fonctions sont les suivantes :

- **Fonction 1 : Garantir la sécurité des enfants pendant les activités aquatiques**

Le SB est responsable de la surveillance active des enfants dans et autour de l'eau. Il anticipe les risques, veille à l'application des règles de sécurité et intervient rapidement en cas de danger.

- **Fonction 2 : Organiser et encadrer les baignades en lien avec le directeur et l'équipe**

Il planifie les temps de baignade, évalue les conditions du lieu (piscine ou plan d'eau), identifie les zones de baignade, positionne les surveillants, et délimite les espaces selon les niveaux des enfants.

- **Fonction 3 : Connaître et appliquer la réglementation en vigueur**

Le SB respecte les normes légales relatives aux baignades en ACM (taux d'encadrement, déclaration, matériel de secours, autorisations parentales, etc.) et s'assure de la conformité du site avant chaque activité.

- **Fonction 4 : Collaborer avec l'équipe pédagogique et adapter les activités aquatiques**

Il participe à la réflexion éducative autour des baignades : il peut proposer des jeux d'eau adaptés, aider à mettre en place des parcours ludiques, et prendre en compte les besoins spécifiques de certains enfants.

- **Fonction 5 : Assurer la prévention et l'éducation à la sécurité aquatique**

En plus de sa fonction de surveillance, le SB sensibilise les enfants aux comportements responsables près et dans l'eau, développe leur autonomie, et les accompagne dans leur découverte du milieu aquatique.

Rôle :

Le surveillant de baignade joue un rôle essentiel dans la mise en place des activités aquatiques proposées aux enfants. Il est garant de leur sécurité physique lors des temps de baignade, que ce soit en piscine, en centre nautique ou en milieu naturel.

Sa présence permet d'assurer une surveillance constante et réglementaire du groupe dans l'eau, mais aussi de prévenir les comportements à risque. Il veille à ce que les consignes soient respectées, adapte l'organisation de la baignade en fonction de l'environnement, du nombre d'enfants, de leur âge et de leur aisance aquatique.

En lien étroit avec le directeur et l'équipe d'animation, il participe à la préparation, au bon déroulement et à la sécurisation des temps de baignade. Il peut également proposer des activités ludiques adaptées au milieu aquatique, contribuant ainsi à faire de ces moments des temps de plaisir, de découverte et d'apprentissage en toute sécurité.

Le surveillant de baignade incarne ainsi une posture professionnelle exigeante, alliant vigilance, responsabilité, pédagogie et collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Assistant sanitaire (AS) :

L'assistant Sanitaire joue un rôle essentiel dans la prise en charge de la santé et du bien-être des enfants durant l'accueil. Il agit sous la responsabilité du directeur et en lien étroit avec l'équipe pédagogique.

- **Fonction 1 : Assurer le suivi de l'état de santé des enfants**

L'AS consulte les fiches sanitaires, repère les besoins spécifiques (allergies, traitements, pathologies), veille à leur prise en compte au quotidien et alerte le directeur si nécessaire.

- **Fonction 2 : Gérer les soins courants et les situations d'urgence**

Il prend en charge les petits bobos (chutes, égratignures, maux de ventre...), évalue les situations, et applique les gestes de premiers secours. Il contacte les familles ou les services de santé si besoin.

- **Fonction 3 : Tenir à jour le registre d'infirmierie**

Il consigne chaque intervention dans le registre prévu à cet effet, en respectant la confidentialité des données et les exigences réglementaires. Ce suivi permet une traçabilité des soins et une communication claire avec les familles.

- **Fonction 4 : Gérer et contrôler la trousse de secours**

L'AS veille à ce que le matériel de premiers secours soit complet, accessible, à jour et bien organisé, tant sur le centre que lors des sorties.

- **Fonction 5 : Contribuer au bien-être global des enfants**

Au-delà du soin physique, l'AS participe à l'attention portée au bien-être des enfants, en étant à leur écoute et en repérant d'éventuels signes de mal-être, de fatigue ou de repli. Il peut échanger avec l'équipe pour adapter l'accueil.

Rôle :

L'assistant sanitaire joue un rôle clé au sein de l'accueil collectif de mineurs. Il est chargé d'assurer le suivi de la santé et du bien-être des enfants, en lien étroit avec le directeur et l'équipe d'animation. Il veille à la bonne application des protocoles d'hygiène et de soins, et s'assure que les besoins médicaux de chaque enfant soient respectés, notamment à partir des fiches sanitaires de liaison.

Présent et disponible, il prend en charge les petits maux du quotidien, assure les premiers soins, et sait réagir avec sang-froid en cas d'urgence. Il est également garant de la tenue à jour du registre d'infirmerie et de la gestion de la trousse de secours.

Son rôle dépasse le simple soin : il est à l'écoute des enfants, repère les signes de fatigue ou de mal-être, et agit en prévention. L'AS contribue ainsi activement à la création d'un environnement soin, rassurant et sécurisant, favorable à l'épanouissement de chacun.

b. Accueil et accompagnement des stagiaires/animateurs

Lors de l'arrivée des stagiaires ou animateurs, je prendrai le temps de les laisser s'installer et prendre leurs marques. Cela leur permettra de découvrir progressivement les enfants ainsi que leurs collègues. L'équipe pédagogique sera disponible pour leur apporter des conseils et les accompagner face aux éventuelles difficultés rencontrées.

À mi-parcours, je leur proposerai une autoévaluation à partir de la grille d'évaluation. Une fois celle-ci complétée, j'analyserai les points relevés et rédigerai un commentaire personnalisé.

Je prendrai ensuite contact avec chaque stagiaire ou animateur pour échanger autour de cette évaluation, vérifier leur accord sur les observations, et fixer ensemble un objectif à atteindre d'ici la fin de la session afin de favoriser leur progression.

Enfin, une dernière évaluation sera réalisée en fin de session, leur permettant de constater l'évolution de leurs compétences et de faire un bilan de leur parcours.

c. L'animation au sein de l'ACM

Dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs (ACM), je souhaite que l'ensemble de l'équipe d'animation porte une attention particulière à la transmission des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces valeurs doivent être incarnées dans une interaction avec les enfants, afin de favoriser l'engagement citoyen dès le plus jeune âge.

L'univers imaginaire des activités sera enrichi par l'utilisation de personnages, de décors, de costumes et de scénarios adaptés. Cela permettra d'offrir aux enfants un réel moment de détente, de rêve et de dépassement pendant leurs vacances.

Pour accompagner les animateurs dans leur progression, une fiche bilan leur sera remise. Elle leur permettra de faire le point sur leurs compétences, et de bénéficier de retours constructifs pour s'améliorer.

Il est primordial que chaque animateur sache gérer son groupe de manière autonome, en construisant avec les enfants des règles de vie claires. Cela assure un cadre sécurisant et limite les conflits. La gestion des émotions et de l'humeur de la part des adultes est tout aussi importante : elle contribue à instaurer un climat serein et bienveillant.

Lors des grands jeux, la participation active de toute l'équipe pédagogique est essentielle. Ensemble, ils imagineront et construiront les activités, renforçant ainsi la cohésion de groupe grâce à une communication fluide. Chaque membre de l'équipe, animateur comme directeur, devra faire preuve de créativité, pour que chaque enfant puisse s'épanouir, prendre des initiatives et exprimer ses idées. La durée des jeux sera adaptée afin d'en préserver la qualité et l'intérêt, même si cela implique des formats courts.

Concernant les ateliers culinaires, les animateurs seront informés et formés aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire selon la méthode HACCP. L'objectif est de permettre aux enfants, quel que soit leur âge, de développer leur autonomie et leurs compétences pratiques en cuisine.

Pour les spectacles, je souhaite une implication active des enfants et des adultes dans la mise en scène : création des décors, costumes, répétitions, etc. Une participation des enfants à l'accueil du public et au service (notamment des familles) est encouragée, afin de les responsabiliser et de valoriser leur rôle.

En ce qui concerne les activités manuelles, les animateurs devront proposer des ateliers originaux et stimulants, favorisant la créativité des enfants et le développement de leur motricité fine. Une organisation fluide des groupes et du matériel évitera les temps d'attente inutiles. Une fiche d'activité, l'implication des enfants dans le rangement, ainsi que la responsabilisation progressive sont des pratiques à encourager.

Grille d'analyse CRAIRA

Cette grille sera intégrée dans le book animateur, en complément des réglementations applicables à l'ACM. Elle permet de structurer la conception d'un grand jeu ou d'un projet d'animation.

C – Cadre

- **Lieu :** choisir des espaces adaptés, sécurisés et en lien avec l'univers imaginé. Prévoir les aménagements nécessaires (décors, accessibilité, trousse de secours, délimitations...)
- **Matériel :** préparer tout le matériel en amont, en bon état et adapté à l'âge des participants

R – Rôles

- Définir les rôles des animateurs et des enfants dans l'histoire ou le jeu
- Chaque membre de l'équipe doit savoir qui fait quoi, où, avec qui, quand et comment
- Identifier le régulateur du jeu (temps, rythme, gestion des imprévus...)

A – Actions

- Organiser les étapes du jeu en cohérence avec l'objectif final
- Veiller à la gestion du rythme, des déplacements, des pauses, des temps morts
- Chaque action doit avoir un animateur référent

I – Imaginaire

- Élément central du projet, il sert du fil rouge
- L'imaginaire doit être présent du début à la fin (histoire, décor, narration, costumes...)
- Se questionner sur la progression de l'histoire et la cohésion de tous les éléments avec l'univers proposé

R – Règles

- Simples, compréhensibles, intégrées dans l'imaginaire
- Adapter les règles au public, et les introduire progressivement si elles sont complexes
- Anticiper les litiges, les risques de triche, et clarifier les rôles de régulation

A – Associations

- Réfléchir à la constitution des équipes (par âge, hasard, affinité, etc.)
- Définir le type de relation entre les équipes (coopération, compétition, collaboration...)
- Prévoir des éléments distinctifs (cri de guerre, costume, accessoire...)
- Impliquer ou non les animateurs dans les équipes selon les objectifs

d. Les règles

Permission	Protection
<ul style="list-style-type: none">- Utilisation du téléphone possible en cas d'urgence familiale (prévenir la direction) ou pour communiquer avec l'équipe ;- Horaires négociables pour l'arrivée et le départ (en cas d'urgence) ;- Une pause pendant les temps calmes ou pendant le goûter, avec l'accord des collègues avant d'aller en pause ;- La musique doit être adaptée aux enfants (sans paroles violentes ni gros mots) ;- S'entraider pour favoriser l'évolution de chacun- Être dans un esprit d'équipe	<ul style="list-style-type: none">- Ponctualité, même en cas d'aménagement des horaires ;- Le salaire est fixé par le service jeunesse et ne peut être négocié ;- Fumer uniquement en dehors de l'ACM et hors de la vue des enfants ;- Tenue adéquate aux activités proposées (pas de talons aiguilles, mini-jupes ou vêtements transparents) ;- Être respectueux envers les enfants et les collègues (dire bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir, parler de manière appropriée) ;- La répartition des tâches devra être faite de façon automatique entre nous- Adapter un langage et des propos appropriés- Il est INTERDIT de consommer des produits illicites ou/et d'être sous

	l'emprise d'alcool durant la période du contrat - Il est INTERDIT de publier des photos provenant de l'ACM sur vos propres réseaux sociaux
--	---

e. Les réunions

Afin d'assurer une préparation optimale de l'ACM, j'organiserai en amont une réunion de préparation réunissant l'ensemble de l'équipe pédagogique. Cette rencontre permettra de coordonner efficacement les rôles de chacun, de planifier les activités dans le respect du projet pédagogique et de poser un cadre de travail clair et partagé.

Pendant toute la durée de l'ACM, une réunion quotidienne sera mise en place. Elle offrira un temps d'échange essentiel à l'équipe pour communiquer, faire le point sur la journée écoulée, partager des conseils et ajuster l'organisation si nécessaire.

En fin de session, une réunion bilan sera organisée avec tous les accueils du territoire du Ternois Com. À cette occasion, un questionnaire d'évaluation et des jeux collaboratifs permettront aux coordinateurs et aux équipes d'identifier les points forts et les axes d'amélioration en vue des futures sessions.

f. La répartition

Durant cette session, les enfants seront répartis en deux tranches d'âge distinctes : les 3-5 ans et les 6-11 ans. Afin de favoriser la diversité et la complémentarité des profils, les animateurs seront répartis de manière équilibrée et réfléchie, permettant ainsi la constitution de groupes mixtes et cohérents.

g. Les repos et pause

En fonction des effectifs des enfants et du nombre d'animateurs présents, un temps de repos matinal pourra être aménagé afin de permettre aux membres de l'équipe de récupérer et de rester disponibles et efficaces tout au long de la journée. Par ailleurs, chaque animateur bénéficiera d'une pause quotidienne de 15 minutes, organisée de manière à garantir la continuité de l'encadrement et la sécurité des enfants.

4. La vie quotidienne

a. Déroulement type d'une journée à l'ACM

8h00 à 9h00 – Accueil du matin

- Accueil échelonné des enfants
- Mise en place de petits jeux libres encadrés par les animateurs
- Échanges avec les parents : présentation des animateurs, récupération d'informations importantes sur le vécu et les besoins des enfants

9h00 à 12h00 – Temps d'activités

- Rangement des jeux d'accueil

- Regroupement des enfants et transmission des effectifs aux directeurs
- Lancement des activités (manuelles, sportives, culturelles, etc.) adaptées à chaque tranche d'âge
- Fin des activités vers 11h45, rangement du matériel avec la participation des enfants

12h00 à 12h30 – Accueil en demi-journée

- Le directeur ouvre les portes pour l'accueil de midi
- Les animateurs accompagnent les enfants pour un temps d'hygiène (lavage des mains) avant le repas
- Les enfants ne prenant pas leur repas sur place sont préparés pour leur départ

12h00 à 13h30 – Pause déjeuner

- Les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes et veillent à leur autonomie (hygiène, habillage)
- Passage à table : les animateurs soutiennent les enfants dans leur apprentissage de la prise de repas de manière autonomie et responsable

13h30 à 14h00 – Temps calme/Accueil de l'après-midi

- Lavage des mains et hygiène bucco-dentaire
- Accueil des enfants arrivant l'après-midi (13h30-14h00)
- Installation dans un temps calme : jeux calmes ou sieste selon l'âge et les besoins

14h00 à 16h30 – Temps d'activités

- Déroulement des activités (manuelles, grands jeux, ateliers...)
- Rangement progressif des activités avec les enfants pour les responsabiliser

16h30 à 17h30 – Goûter et bilan

- Distribution du goûter, en impliquant les enfants dans la préparation et la gestion (service)
- Temps d'échange avec les enfants pour faire un bilan de la journée : ressentis, points forts, pistes d'amélioration

17h30 à 18h30 – Accueil du soir

- Accueil échelonné des parents
- Jeux libres encadrés : les enfants choisissent leurs activités en autonomie, accompagnés par les animateurs

À partir de 18h30 – Réunion d'équipe

- Réunion de fin de journée entre membres de l'équipe pédagogique pour faire le point sur la journée écoulée et préparer la journée suivante (points positifs, difficultés, ajustements à prévoir)

5. La communication avec les différents partenaires

a. Avec l'équipe pédagogique

Durant cette session, je veillerai à être à l'écoute des besoins et questionnements de mon équipe pédagogique. Un book animateur sera mis à leur disposition, enrichi de fiches techniques, d'un planning journalier, de la grille CRAIRA et d'éléments utiles pour la préparation des animations, le tout adapté à leurs attentes.

Un groupe WhatsApp sera également créé afin de faciliter la communication quotidienne, le partage d'informations urgentes et la coordination en temps réel.

Deux réunions préparatoires auront lieu avant le début de l'ACM. Elles auront pour objectifs de renforcer la cohésion d'équipe, de co-construire les trames d'activités et de répartir les rôles et missions de chacun de manière claire et collaborative.

b. Avec les parents

La communication avec les familles se fera principalement lors des temps d'accueil du matin et du soir, moments propices aux échanges sur le vécu des enfants.

Des affichages informatifs seront mis à disposition à l'entrée de l'ACM pour rappeler les temps forts, les règles ou encore les événements à venir.

Des actualités seront également diffusées sur le site internet de Ternois Com, afin d'informer régulièrement les familles sur la vie de l'ACM, et de valoriser les projets réalisés par les enfants.

c. Avec le service jeunesse de Ternois Com

La communication avec le service jeunesse se fera de manière régulière et adaptée aux besoins :

- Par appels téléphoniques et courriels pour les échanges administratifs et logistiques
- Lors de déplacements sur la plateforme, pour la récupération de documents ou de matériel,
- Lors des visites de coordinateurs sur le site, permettant un suivi de terrain, des retours et des ajustements éventuels.

6. Accueil des enfants en situation de handicap

Si un enfant en situation de handicap est accueilli durant la session, tout sera mis en œuvre pour lui garantir les mêmes droits, accès aux activités et conditions d'accueil que les autres enfants. Un travail de collaboration étroit avec la famille sera engagé dès l'inscription, afin de recueillir toutes les informations nécessaires à une prise en charge adaptée, dans le respect du rythme, des besoins et des capacités de l'enfant.

Un partenariat avec l'association « Gamin Exceptionnel » sera également établi. Cette structure spécialisée nous accompagnera dans la mise en place de solutions d'inclusion concrètes, et dans la sensibilisation des autres enfants à la diversité et au vivre-ensemble.

Du côté de l'équipe pédagogique, la directrice organisera une séance de sensibilisation spécifique sur le handicap. Cette action aura pour but de :

- Informer les animateurs sur les différents types de handicaps pouvant être rencontrés
- Proposer des mises en situation ou témoignages pour favoriser la compréhension et l'empathie
- Donner des outils concrets d'adaptation des animations, pour garantir la participation de tous

L'objectif est de permettre à chaque animateur de se sentir outillé et soutenu dans son accompagnement, et à chaque enfant de vivre pleinement sa session au sein de l'ACM, dans un esprit d'inclusion, de respect et de bienveillance.

7. La Laïcité au sein de l'ACM

L'Accueil Collectif de Mineurs est un espace républicain fondé sur les principes de laïcité, de neutralité et de respect de toutes les convictions. Conformément aux valeurs de la république, chacun est libre de croire ou de ne pas croire, et de pratiquer la religion de son choix dans la sphère privée.

Cependant, dans le cadre de l'ACM, aucune pratique religieuse ne peut être exercée de manière visible ou organisée (prières collectives, port de signes ostentatoires, prosélytisme...). Cette règle garantit un cadre neutre, commun et apaisé, permettant à tous les enfants, quelle que soit leur origine ou leur conviction, de vivre ensemble dans le respect mutuel.

L'objectif est de :

- Préserver la neutralité du lien, en évitant toute pression ou mise à l'écart liée à des croyances religieuses
- Favoriser la liberté d'expression et d'opinion, dans un cadre collectif où la parole de chacun a la même valeur
- Garantir un environnement égalitaire, dans lequel chaque enfant peut s'épanouir sans discrimination

Les animateurs seront sensibilisés à ces principes et formés à gérer avec bienveillance et fermeté toute situation en lien avec la laïcité, dans le respect des enfants et de leurs familles. La laïcité ne signifie pas le rejet des religions, mais l'assurance que toutes les croyances sont respectées tant qu'elles n'entravent pas la liberté des autres et la neutralité du service public.

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun** avec l'**égalité** et la **fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

9. CPS (compétences psycho-sociales)

Le développement des compétences psycho-sociales est essentiel au bon déroulement de la vie en collectivité. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à ces compétences tout au long de la session, tant pour les enfants que pour les animateurs.

Chez les enfants, les CPS permettront :

- D'exprimer et comprendre leurs émotions, que ce soit en début, milieu ou fin de journée
- D'échanger avec les animateurs autour de leurs ressentis afin de mieux adapter les activités à leurs besoins du moment
- De vivre des vacances dans un cadre bienveillant, sécurisant et propice à leur épanouissement personnel et relationnel.

Chez les animateurs, la mise en place d'un temps dédié aux CPS permettra :

- D'analyser leur propre posture éducative, de revenir sur les réussites ou difficultés de la journée
- D'ajuster leur accompagnement en fonction des besoins émotionnels et sociaux repérés chez les enfants
- De renforcer la cohésion d'équipe et leur capacité à intervenir de façon empathique et réfléchie

De plus, certains cycles d'activités ou séances à visée éducative seront construits autour des CPS : coopération, gestion des conflits, respect de soi et des autres, estime de soi, etc. cela permettra aux enfants d'acquérir des compétences essentielles pour bien vivre ensemble, progresser dans une activité et atteindre des objectifs, tout en favorisant leur développement global.

10. Les cycles-séances

Durant cette session différents cycles-séances seront mis en place les voici :

Planète créative : nature, culture et aventure

Cycle 1 : À la découverte des cultures du monde

Séance	Objectifs	Activités	Compétences travaillées
Bienvenue en Inde	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un pays et ses traditions • Explorer l'univers visuel indien 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de mandalas en sable coloré ou papier • Mini-initiation au yoga ou à la danse bollywood • Dégustation d'un goûter indien (avec précaution) 	Motricité, éveil culturel, sens artistique
En route pour le Mexique	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des symboles culturels • Créer à partir de traditions colorées 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de piñatas ou masques de fête des morts • Jeu de rôle : fête des couleurs avec jets de confettis • Loto visuel : monuments et animaux d'Amérique latine 	Expression créative, coopération, curiosité
L'Afrique au rythme de la savane	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les sons, les couleurs et les récits africains 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un collier massai, peinture sur cailloux (inspirée des animaux) • Conte musical africain • Jeu de piste dans la savane imaginaire 	Écoute, imagination, motricité fine

Cycle 2 : Art et nature autour du monde

Séance	Objectifs	Activités	Compétences travaillées
Peindre avec la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Créer en lien avec les éléments naturels • Comprendre les textures, formes et couleurs du vivant 	<ul style="list-style-type: none"> • Récolte d'éléments naturels (feuilles, sable, terre) • Création de pinceaux végétaux • Réalisation de fresques "continentales" 	Observation, lien à l'environnement, motricité
Les milieux naturels en jeu	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à identifier les milieux (forêt, désert, montagne...) • Se déplacer dans un environnement symbolique 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours-aventure : franchir les milieux naturels du monde (obstacles, défis) • Memory géant "animaux et paysages" • Fabrication d'un carnet de voyage 	Coordination, classification, exploration
Exposition des merveilles du monde	<ul style="list-style-type: none"> • Partager ses créations inspirées des cultures et milieux explorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'une exposition artistique par pays/milieu naturel • Visite guidée par les enfants aux autres 	Valorisation, expression orale, coopération

Planète créative : nature, culture et aventure

		groupes • Inauguration avec un moment festif en musique	
--	--	--	--

Cycle 3 : Légendes et super-héros du monde

Séance	Objectifs	Activités	Compétences travaillées
Légendes vivantes	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir une légende d'un pays (ex : Japon, Canada, Égypte) • Représenter ses personnages 	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture théâtralisée ou racontée de légendes locales • Création de masques ou marionnettes • Jeu collectif de mimes autour des héros légendaires 	Écoute active, créativité, expression corporelle
Mon super-héros des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Inventer un héros inspiré d'une culture • Créer une histoire courte d'aventure 	<ul style="list-style-type: none"> • Dessin et fiche du héros : nom, origine, pouvoir, légende • Jeu d'écriture à partir d'un modèle simple • Création d'un accessoire symbolique (bracelet, bâton, totem) 	Imagination, expression écrite, estime de soi
Le festival des héros du monde	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en scène les héros créés • Célébrer la diversité culturelle et créative 	<ul style="list-style-type: none"> • Défilé ou mini-saynètes mettant en scène les super-héros • Création de stands de présentation par héros • Remise des diplômes "Protecteur de la Planète Créative" 	Fierté, théâtre, mise en scène, expression orale

11. L'éco-responsabilité

CHARTRE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- 1- J'utilise des produits naturels et non polluants
- 2- Je ne gaspille pas l'énergie
- 3- je contrôle ma consommation d'eau
- 4- Je trie mes déchets et je composte mes déchets alimentaires
- 5- Je consomme des produits locaux et de saison
- 6- J'évite le gaspillage alimentaire
- 7- Je me déplace de manière responsable
- 8- J'évite les objets à usage unique
- 9- Je me comporte en écocitoyen
- 10- Je respecte les espaces naturels
- 11- Je pratique des activités vertes
- 12- Je me reconnecte à la nature
- 13- Je fais au moins un goûter maison chaque semaine
- 14- Je fais les décors avec des objets recyclés
- 15- Je ramasse les déchets en me protégeant
- 16- J'utilise ma propre gourde



12. Le règlement intérieur



Règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs

La Communauté de Communes du Ternois propose des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) durant toute l'année sur l'ensemble du territoire pour les enfants à partir de 3 ans (ou scolarisés) jusqu'à 17 ans inclus :

- des accueils de loisirs extrascolaires pendant les vacances du lundi au vendredi (hors jours fériés),
- des accueils de loisirs périscolaires chaque mercredi (hors vacances scolaires et jours fériés),
- des séjours de vacances pendant les vacances scolaires.

Ces différentes structures proposent des loisirs éducatifs, culturels, sportifs et de détente. Leur ouverture est soumise à déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Pas de Calais dans le cadre de la réglementation des ACM.

◆ **Les inscriptions des enfants**

Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le portail familles. Des inscriptions pourront aussi être proposées dans les agences et au service jeunesse de Ternoiscom. Les informations concernant toutes les modalités et dates d'inscriptions ou d'annulation d'inscriptions seront indiquées sur notre site internet.

Pour une première inscription en ACM un dossier est à compléter.

Dans tous les cas, lors de toute nouvelle inscription, il est de la responsabilité de la famille de vérifier les informations administratives ou sanitaires et le cas échéant de les modifier.

Un enfant ne pourra pas participer aux ACM si le dossier d'inscription est incomplet.

L'inscription d'un enfant s'avèrera impossible si un contentieux (financier, juridique...) est en cours avec la collectivité.

Un planning prévisionnel des activités et les informations importantes (fonctionnement, horaires, organisation, contacts...) des ACM seront indiqués sur notre site internet.

En dehors des heures de fonctionnement, les ACM sont dégagés de toute responsabilité. Si l'enfant devait être repris, exceptionnellement pour raison médicale ou rendez-vous dans le cadre d'un suivi spécifique, avant la fin de l'accueil par sa famille, celle-ci s'engage à fournir au directeur, une décharge de responsabilité et un justificatif. Au-delà de l'heure de fermeture, dans le cas où l'enfant n'aurait pas été repris par sa famille, le directeur, avec l'accord du responsable du service jeunesse, remettra l'enfant aux autorités compétentes.

Les enfants peuvent être amenés à participer à des activités extérieures au lieu d'accueil. Ils s'y rendront soit à pied, soit à vélo, soit en véhicule (car, véhicule 9 places, covoiturage). Une autorisation parentale est à compléter sur la fiche d'inscription.

Les repas sont fournis par un prestataire extérieur. En cas d'intolérance alimentaire (allergie) et sur présentation d'un certificat médical, la famille peut prévoir un panier repas pour son enfant et le prix du repas est déduit pour la semaine.

◆ **La participation financière des familles**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire. La tarification des ACM est établie forfaitairement.

Toute période entamée est par conséquent due. Aucun remboursement ni avoir ne pourra être envisagé sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'absence et dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la période concernée.

En cas de non-acquittement de la participation financière pour ladite période, l'enfant se verra refuser l'accès aux ACM.

Pour les bénéficiaires de prestations familiales de la CAF et de la MSA, la déduction est effectuée à l'inscription.

Les paiements en numéraire, chèques, chèques vacances (ANCV) et carte bancaire sont acceptés.

Les chèques bancaires seront établis à l'ordre de « Régie Jeunesse Ternoiscom ».

Une facture acquittée ou une attestation fiscale pourra être téléchargée dans leur espace sur le portail familles en fin de période.

◆ **Les règles de vie en collectivité et la procédure de renvoi**

Le service jeunesse, sur autorisation de la famille, peut prendre en photo ou en vidéo les participants à des fins de communication et de souvenirs. Les familles s'engagent à ne pas faire de diffusion des photos et vidéos souvenirs dont ils pourraient être en possession et sur lesquels apparaissent d'autres mineurs que le leur.

Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée dans les cas suivants :

*mise en danger d'autrui *agression physique et/ou verbale des enfants entre eux ou envers le personnel *détérioration ou vol du matériel *consommation de tabac, boissons alcoolisées et/ou possession de produits illicites *inaptitude à la vie en collectivité.

Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne pourra être envisagé. Si l'enfant est en séjour ou en camping, le rapatriement est aux frais de la famille.

◆ **Les assurances, les responsabilités**

La Communauté de Communes a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences dommageables de sa responsabilité civile. Les familles doivent également souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile « **extrascolaire** » couvrant les dommages corporels et matériels auxquels l'enfant peut être exposé lors des activités pratiquées.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

Le présent règlement est remis lors de la première inscription et affiché sur les lieux des ACM.

Les familles doivent prendre connaissance et accepter le règlement intérieur en vigueur lors de chaque inscription, avant chaque début de session. Les familles n'ayant pas pris connaissance de celui-ci, ne peuvent en aucun cas tenir pour responsable le directeur et l'organisateur de l'ACM.

13. La charte famille



Charte familles des Accueils Collectifs de Mineurs

Chaque équipe pédagogique met en place sur son ACM un projet pédagogique spécifique au groupe d'enfants, au lieu d'accueil et à la période. Cette pédagogie inclut la mise en place d'animations éducatives et de loisirs, les activités exceptionnelles (sorties, prestations camping, etc.). Le directeur et les animateurs en tant qu'acteurs éducatifs à part entière de l'enfant sont responsables et autonomes dans la mise en place de leur pédagogie et des projets d'animations et d'activités proposés. Ils veillent à y inclure les familles, leur place y est prépondérante.

Cette charte a vocation à déterminer la place de chacun au sein de l'ACM.

◆ La place et le rôle des familles dans l'ACM

Les familles sont invitées à entrer dans l'ACM à des temps définis par l'équipe pédagogique :

>pendant les temps d'accueils échelonnés (sauf avis contraire du directeur). Les temps d'accueils échelonnés sont des temps de jeux et d'activités avec les enfants proposés par l'équipe ou les enfants eux-mêmes. Ils peuvent intégrer une activité à tout moment dès leur arrivée et peuvent passer d'une activité à une autre lorsqu'ils le souhaitent. Ces temps d'accueils ont lieu le matin, avant le repas, après le repas et le soir.

>pour vivre un temps animé et convivial avec leur enfant et l'équipe pédagogique.

Les familles sont actrices de l'accueil de leur(s) enfant(s) et sont invitées à se rapprocher de l'équipe pédagogique pour en échanger. Pour des raisons réglementaires, aucune personne extérieure à l'ACM et non déclarée auprès des Services Départementaux de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports ne peut avoir le rôle d'animateur, d'encadrant ou d'accompagnant dans les ACM.

◆ L'engagement des familles dans l'ACM

Les familles s'engagent à respecter le règlement intérieur des ACM, cette « charte familles » et le projet pédagogique écrit par l'équipe pédagogique.

Les familles s'engagent à respecter l'équipe pédagogique et leurs choix.

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'accueil pour la sécurité de tous (les portes sont fermées en dehors de ces horaires).

Les familles s'engagent à rester disponibles et joignables durant toute la session d'accueil de leur enfant afin de recevoir les appels du directeur en cas de besoin.

Les familles s'engagent à respecter les principes de laïcité dans les services publics édictés par la charte ci-annexée. L'objet de la charte est de rappeler aux agents publics comme aux usagers quels sont leurs droits et leurs devoirs à cet égard pour contribuer au bon fonctionnement des services publics.

◆ Les échanges et la communication avec l'équipe pédagogique de l'ACM

Le directeur ou le directeur adjoint de l'ACM sont les personnes « privilégiées » dans la communication et les échanges.

Les équipes pédagogiques restent disponibles durant toute la session pour recevoir les informations et/ou demandes de familles en lien avec leur enfant.

Les familles s'engagent à transmettre toute information utile à l'équipe concernant l'enfant lorsqu'elles le déposent. De la même manière, l'équipe pédagogique s'engage à transmettre toute information utile aux familles sur la journée de l'enfant.

Le respect et la bienveillance sont indispensables dans le cadre des ACM. En cas de conflit avec un ou plusieurs membres de l'équipe, avec une autre famille, avec/ou entre enfants, il convient de chercher par tout moyen une résolution amiable. Le directeur ou l'équipe du service jeunesse sont disponibles pour y parvenir.

La présente charte est communiquée lors de la première inscription et affichée sur les lieux des ACM. Cette charte pourra faire l'objet d'évolutions.

14. La charte animatrice



CHARTRE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DES ACM

MAJ : 08/03/25

Les activités proposées par le service jeunesse de Ternoiscom sont encadrées par des équipes pédagogiques : les équipes d'animation (animateurs, directeurs, coordinateurs, intervenants) et les équipes techniques (personnels de restauration, de livraison de repas, de gestion de la logistique).

Afin de veiller à la qualité de service public, il est indispensable que chaque acteur des Accueils Collectifs de Mineurs s'engage à respecter : les valeurs du Projet Educatif territorial (PEDT), la réglementation, les conditions d'organisation détaillées ci-dessous et ait une posture professionnelle adaptée.

Le respect de cette charte permet de garantir de bonnes conditions de travail en équipe et un accueil adapté et de qualité des enfants et de leurs familles sur chaque ACM. En signant cette charte, chaque membre d'une équipe pédagogique s'engage à la respecter, à prendre connaissance du PEDT et à le respecter.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE D'UN ACM

- **Les accueils de loisirs sont ouverts 5 jours par semaine (ou 4 jours en cas de férié).**
Les enfants sont accueillis de 8h à 18h30.
Le repas est pris en charge pour les enfants ainsi que pour les équipes d'animation qui les accompagnent à table.
Les équipes techniques ne mangent pas sur leur temps de travail et doivent prévoir leur repas.
- **Chaque membre des équipes d'animation...**
 - > participe à tous les temps de l'accueil de loisirs (réunions de préparation en amont, accueil et animation des enfants, rangement et nettoyage, temps de bilan et de préparation des animations le soir pendant la période).
La fréquence et la durée sont fixées par le directeur en fonction des points à aborder.
 - > est affecté à un ou plusieurs groupe(s) d'enfants dans une des structures d'accueil qui peut changer en fonction des nécessités de service.
 - > est amené à travailler en journée ou demi-journée avec ou sans repas, selon les besoins (effectifs, fonctionnement, organisation du directeur...).
 - > a le droit à des pauses dans la journée et en fonction de l'organisation de l'ACM.
 - > participe gratuitement aux sorties et aux activités avec les enfants, quand cela est possible et validé par le directeur.
 - > a la possibilité de covoiturer en l'organisant avec ses collègues.
- **L'utilisation du téléphone à des fins personnelles par les membres de l'équipe pédagogique pendant leur temps de travail est interdite.** Le directeur peut mettre en place un outil pour pallier à son utilisation abusive.
- **Toute diffusion de photos sur les réseaux sociaux personnels ou tout autre support est interdite hors cadre de l'ACM** (ne pas conserver de photos des enfants après la session).
- **Les membres de l'équipe pédagogique sont tenus au secret professionnel, ce qui les oblige à ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles concernant les familles.** Aucune donnée ne doit être conservée sur des supports personnels.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES D'ANIMATIONS EN ACM

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Savoir travailler avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (partage des missions, entraide, communication, respect...) et mettre en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif territorial.
- Encadrer, animer les différents temps de la journée (vie quotidienne et activités), anticiper la préparation des animations prévues dans les plannings d'activités et savoir s'adapter en cas d'imprévus (météo, effectif, annulation...).
- Construire une relation adaptée et de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, prendre en compte l'avis et les besoins des mineurs (émotions, état de l'enfant...), veiller à leur bien-être et à leur épanouissement et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.
- Être capable de demander des conseils.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES TECHNIQUES EN ACM

- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité.
- Savoir travailler avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (partage des missions, entraide, communication, respect...).
- Être dans la continuité des règles fixées par l'équipe d'animation auprès des enfants.
- Être capable de demander des conseils.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES EN ACM

- Savoir communiquer et être à l'écoute avec l'ensemble des acteurs (équipe d'animation, équipe technique, les familles, les enfants, les partenaires...).
- Avoir une posture professionnelle par sa tenue, son langage, sa ponctualité avec l'ensemble des acteurs de l'accueil (« bonjour », « s'il vous plaît », « merci » et « au revoir » ...).
- Faire preuve de bienveillance et d'exigence tout en ayant une communication respectueuse.
- Faire preuve de discrétion professionnelle.
- Être dans une démarche de « pédagogie de l'exemple » (appliquer à soi-même ce qu'on demande aux enfants et à ses collègues).
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition et l'ensemble des locaux

Nom et prénom :

Signature :

15. Le thème et la trame

Thème : planète créative – nature, culture et aventure

Durant cette session, les enfants seront plongés dans une aventure captivante mêlant exploration culturelle, création artistique et grandes énigmes. Guidés par un aventurier et son équipe de caméramans, ils vivront quatre semaines riches en découvertes, en créativité et en rebondissements.

Semaine 1 : le tour du monde

Les enfants rencontrent un aventurier et son équipe de caméramans qui réalisent un documentaire sur les cultures du monde. Ensemble, ils embarquent pour un voyage créatif et sensoriel à travers plusieurs pays : l'Espagne, le Mexique, le Japon...

Chaque jour, ils découvrent une culture différente à travers des activités artistiques, culinaires, sportives et musicales. Les caméramans filment toutes les découvertes pour constituer un film-souvenir de ce grand voyage.

Semaine 2 : le défi de la Nature

De retour de leur périple, l'aventurier lance un défi aux enfants : créer une œuvre d'art en s'inspirant de ce qu'ils ont découvert, uniquement à partir d'éléments naturels.

Mais catastrophe ! Leurs créations sont mystérieusement volées par un animal farceur. Pour les récupérer, les enfants doivent participer à un grand jeu d'aventure organisé par l'animal lui-même. Épreuves physiques, défis d'adresse et énigmes seront au programme pour gagner la confiance de l'animal farceur de la nature et récupérer les œuvres d'art.

Semaine 3 : le film perdu

Alors que les enfants s'apprêtent à visionner le film de leurs aventures, les caméramans leur annoncent une mauvaise nouvelle : la bobine du film est cassée et les morceaux sont éparpillés dans tout le centre.

Une grande chasse aux morceaux commence alors ! les enfants doivent explorer les lieux, résoudre des énigmes, relever des défis en équipe pour rassembler toutes les parties et aider à réparer le film durant toute la semaine.

Mais à peine le film est-il restauré qu'un mystérieux voleur surgit, furieux de ne pas avoir été invité dans le documentaire, et dérobe la bobine !

Semaine 4 : le dernier défi

Pour clore cette aventure, les enfants partent sur les traces du voleur. Ils devront résoudre une série d'énigmes, de casse-têtes et de défis collectifs pour retrouver le film.

Petit à petit, ils comprendront les motivations du voleur, et apprendront peut-être à l'inclure dans leur histoire. La semaine se termine par une grande projection du film final et une célébration des talents, de la créativité et de l'esprit d'équipe des enfants.

16. Le budget

Alimentaires et consommables : 0,50€/enfants/jours

Activités et transports : 3,10€/enfants/jours

OGEO : 0,10€/enfants/jours

Camping :

Emplacement : 10€ pour 2 nuits et 3 jours

Petit déjeuner : 0,60€/enfants/jours

Midi : 2€/enfants/jours

Soir : 2€/enfants/jours

Annexes évaluation des animateurs

EVALUATION ANIMATEUR

Accueil de Loisirs de:.....

Période :.....

Nom:.....

Prénom:.....

Assurer la sécurité physique et morale d'un mineur	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Garantir la sécurité morale, affective et physique des enfants</i>						
<i>Apporter les premiers soins en cas d'incident</i>						
<i>Connaitre la législation Jeunesse et Sports en matière d'ACM</i>						
<i>Avoir une attitude positive et exemplaire</i>						
Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Participer activement à la préparation et aux réunions</i>						
<i>S'intégrer dans une équipe</i>						
<i>Etre force de proposition</i>						
<i>Se documenter</i>						
Construire une relation de qualité qu'elle soit individuelle ou collective	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Savoir demander conseil à l'ensemble de l'équipe</i>						
<i>Prendre du recul et appliquer les conseils donnés</i>						
<i>Faire part de ses difficultés</i>						
<i>Prendre des initiatives</i>						
Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations avec les différents acteurs	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Etre ponctuel et respectueux des horaires</i>						
<i>Savoir gérer un temps d'accueil</i>						
<i>Etre à l'aise avec les parents</i>						
<i>Savoir donner une information écrite ou orale clairement</i>						
<i>Savoir se présenter auprès des prestataires</i>						

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Savoir repérer les besoins de chaque enfant</i>						
<i>Adapter l'activité à l'âge de l'enfant</i>						
<i>Adapter l'activité aux conditions climatiques</i>						
<i>S'impliquer dans l'activité</i>						
<i>Savoir créer une trame, un imaginaire</i>						
<i>Organiser des petits jeux</i>						
<i>Proposer des activités en lien avec le projet pédagogique</i>						
<i>Proposer des activités manuelles</i>						
<i>Mettre en place de grandes animations</i>						
<i>Evaluer et analyser son activité</i>						
<i>Avoir une tenue adaptée aux activités</i>						
<i>Etre actif lors du rangement et participer aux tâches ménagères</i>						
Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet	Acquis	En cours d'acquisition ++	En cours d'acquisition +	Non acquis	Commentaires de l'animateur	Commentaires du directeur
<i>Etre à l'écoute des attentes des enfants</i>						
<i>Prendre en compte l'avis des participants</i>						
<i>Savoir motiver un groupe d'enfant</i>						
<i>Savoir évaluer les moyens nécessaires au projet (réalisable ou non)</i>						
<i>Mettre en avant les compétences de chacun</i>						

L'animateur,

Le Directeur:

Nom: Prénom: